

LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES EN COURS

L'industrie Cosmétique est une industrie exigeante, pour laquelle la sécurité du consommateur est une priorité absolue.

Le Règlement Européen 1223/2009, mis en place il y a 15 ans maintenant, permet d'assurer aux consommateurs que les produits cosmétiques sont sûrs. N'oublions pas également que cette réglementation rigoureuse permet à notre industrie d'être crédible en offrant des produits sûrs et efficaces.

Sécurité, allégations vérifiées, qualité des produits fabriqués sont les mots d'ordre, et « le package minimal » lorsque l'on décide de développer un produit cosmétique.

A cela nous pouvons dorénavant ajouter la **problématique environnementale et les réglementations afférentes**. En plus du Règlement Cosmétique, nous pouvons compter une dizaine de réglementations parallèles pouvant (ou non) impacter la réglementation cosmétique, donc la mise sur le marché du produit.



Perturbateurs endocriniens (humains et environnementaux), microplastiques, substances CMR, PFAs sont en première ligne de mire mais pas que !

- Réglementation Green claim (impact sur les labels écologiques privés ?)
- Produits « Borderline ».
- Evolution des recommandations sur les produits solaires.
- Impact de l'interdiction des silicones volatiles.
- Révision de la recommandation concernant les produits solaires.
- Evaluation du Règlement cosmétique en vigueur depuis 2009.

Les autorités compétentes (DGCCRF et ANSES) sont plus dynamiques que jamais pour assurer les contrôles.

A ce jour, beaucoup de non conformités persistent aussi bien au niveau des allégations (**environ 35% de non-conformités relevées par la DGCCRF**) que sur les informations mises à disposition dans les Dossiers Informations Produits (sur environ 200 dossiers analysés, 9 opérateurs sur 10 présentaient une ou plusieurs anomalies !)



La cosmétovigilance doit également être gérée de façon rigoureuse, avec une procédure clairement établie. **Rappelons que cette procédure doit être intégrée dans les DIP(s) !** Elle sera également très utile pour gérer les déclarations éventuelles demandées par le Règlement européen sur la Sécurité Générale des Produits.

Il faut en plus ajouter les **contraintes des développements de produits destinés à l'international** :

- Quelles échéances pour quels pays ?
- Choix du façonnier (ex : MoCra pour les Etats Unis, obligation d'enregistrement des établissements).
- Comment gérer l'étiquetage des « nouveaux » allergènes européens ? (entre autres).



-
- Besoin de développer vos produits cosmétiques avec un accompagnement réglementaire complet ?
 - Vos produits sont commercialisés et vous devez mettre à jour les données réglementaires ?
 - Vous souhaitez une expertise réglementaire de votre portefeuille produits afin de planifier une mise en conformité impliquant des reformulations ?

Contactez nous :



Estelle DEHIER

Responsable des Affaires Réglementaires
e.dehier@labosphere.com



Corinne RODRIGUEZ

Directrice Scientifique
c.rodriquez@labosphere.com

